

CONTEXTE ECONOMIQUE ET MISE EN PERSPECTIVE DES LOIS D'EXPANSION ECONOMIQUE

Ce premier chapitre, rédigé par la Direction de la Politique Economique, présente d'une part l'évolution de la situation économique wallonne, par référence au contexte national et international, sur base d'une sélection d'indicateurs représentatifs. D'autre part, est présentée une vue d'ensemble des réalisations dans le cadre des lois d'expansion économique, qui sont analysées pour la période **1994-2016**, et mises en perspective avec l'évolution contextuelle.

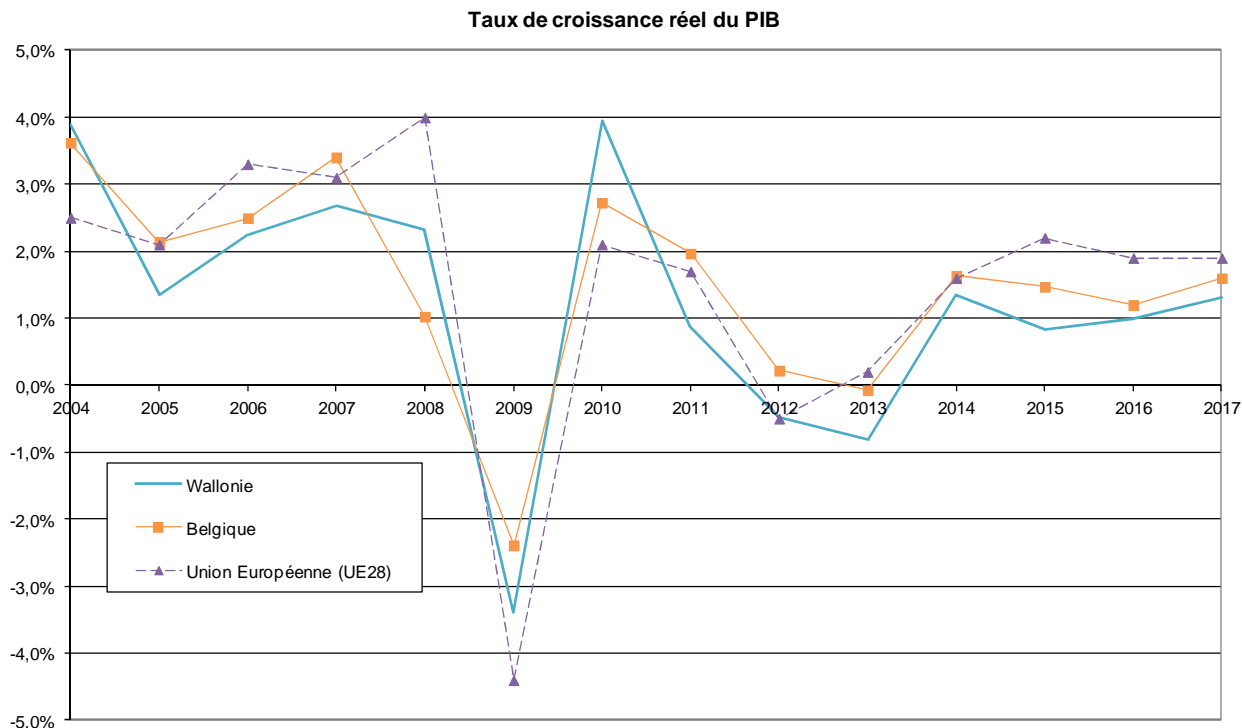
Table des matières

1. Contexte économique	1
1.1. <i>Croissance du PIB</i>	1
1.2. <i>La production industrielle</i>	3
1.3. <i>Les investissements</i>	4
1.4. <i>Les exportations</i>	5
1.5. <i>Les entreprises</i>	5
1.6. <i>Le marché du travail</i>	7
2. Evolution du système d'aide au cours de la période 1994-2016	9
2.1. <i>Introduction</i>	9
2.2. <i>Nombre de dossiers</i>	9
2.3. <i>Aides octroyées</i>	11
2.4. <i>Investissements aidés</i>	12
2.5. <i>Taux d'aide</i>	13
2.6. <i>Emploi à créer</i>	14
2.7. <i>Répartition géographique et sectorielle</i>	17

1. Contexte économique

1.1. Croissance du PIB

Après la crise de 2012, année pour laquelle la Wallonie enregistre une croissance faiblement négative la situation se prolonge en 2013 avant de revenir dans le positif de 2014 à 2016 avec une croissance autour de 1%, légèrement en retrait par rapport à l'économie belge. Selon les prévisions, la croissance serait supérieure à 1% en 2017, au niveau wallon comme au niveau national. Bien que l'économie belge ait relativement bien résisté à la crise par rapport à la moyenne européenne en 2012-2013, l'Union s'inscrit dans une dynamique de reprise plus soutenue, avec une hausse du PIB supérieure à 2% en 2015, et des valeurs projetées de presque 2% pour 2016 et 2017.



Sources : ICN, IWEPS, EUROSTAT - Graphique : Direction de la Politique Economique
2015 : données provisoires, 2016-2017 : prévisions

Croissance réelle du P.I.B. (Prévisions)

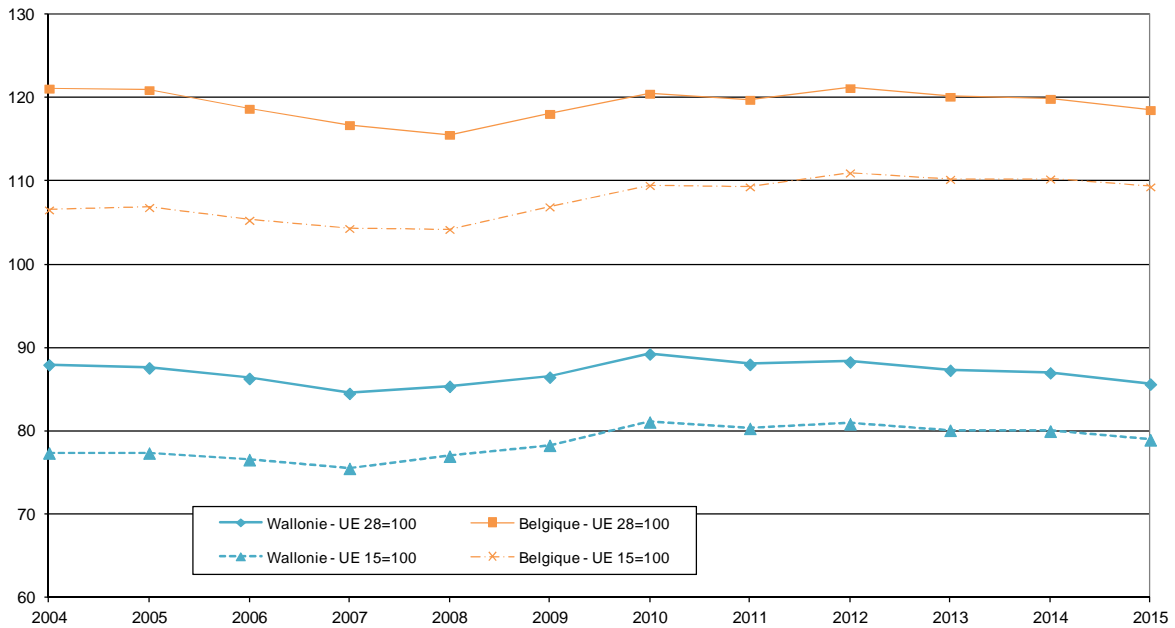
	2016	2017
Etats-Unis	1,6 %	2,2 %
Japon	1,0 %	1,2 %
UE	1,9 %	1,9 %
Zone Euro	1,8 %	1,7 %
Belgique	1,2 %	1,5 %
Belgique (IWEPS)	1,2 %	1,6 %
Wallonie (IWEPS)	1,0 %	1,3 %
Allemagne	1,9 %	1,6 %
Autriche	1,5 %	1,7 %
Pays-Bas	2,2 %	2,1 %
France	1,2 %	1,4 %
Italie	0,9 %	0,9 %
Royaume-Uni	1,8 %	1,8 %

Sources : DG ECFIN, IWEPS

Le graphique ci-après illustre le positionnement wallon et belge en termes de PIB par habitant par rapport à la moyenne européenne (l'UE 28 d'une part, et l'UE 15 d'autre part qui constitue une base de comparaison plus adéquate en termes de niveau de développement).

La Wallonie se situe en 2015 à l'indice 79,0 par rapport aux quinze et à l'indice 85,7 par rapport aux vingt-huit, alors que la Belgique dans son ensemble se positionne au-dessus de la moyenne communautaire. Après une période de rattrapage relatif par rapport à la moyenne européenne jusqu'en 2010, sa situation s'est stabilisée jusque 2012, mais connaît depuis lors une érosion relative, que ce soit par rapport aux 28 ou par rapport aux 15.

Indices du PIB par habitant (EUR = 100)

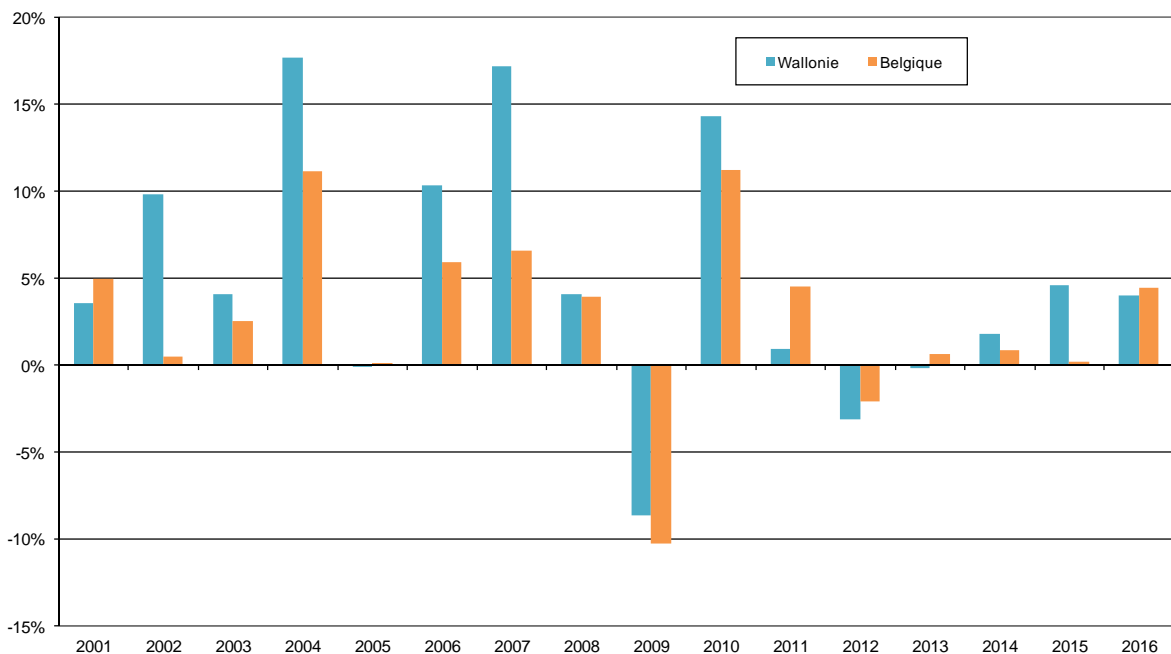


Sources : ICN, EUROSTAT - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique. Données 2015 provisoires

1.2. La production industrielle

Après la baisse de la production industrielle enregistrée en 2012 et 2013, la Wallonie renoue avec la croissance en 2014 et en 2015. Pour ces deux années, elle connaît une croissance plus soutenue que la Belgique dans son ensemble. Cette croissance atteint même un niveau de 4,6 % en 2015 en Wallonie contre seulement 0,2% en Belgique. Un alignement s'opère en 2016 entre le pays et la Région.

Taux de croissance de la production industrielle (hors construction)



Source : INS - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique

1.3. Les investissements

Le contexte international en matière d'investissement est illustré au tableau ci-dessous par le taux de croissance de l'investissement total exprimé en volume.

Après une période marquée par une faible croissance de l'investissement et le ralentissement de 2012-2013, l'année 2014 renoue avec une croissance plus soutenue, notamment au niveau belge. Les performances de la Belgique en 2015 et 2016 sont toutefois en retrait de la moyenne de l'UE, qui connaît une reprise progressive. Selon les prévisions, cela sera encore le cas en 2017, alors que 2018 verrait une reprise plus marquée au niveau belge, quoique toujours en retrait des perspectives européennes.

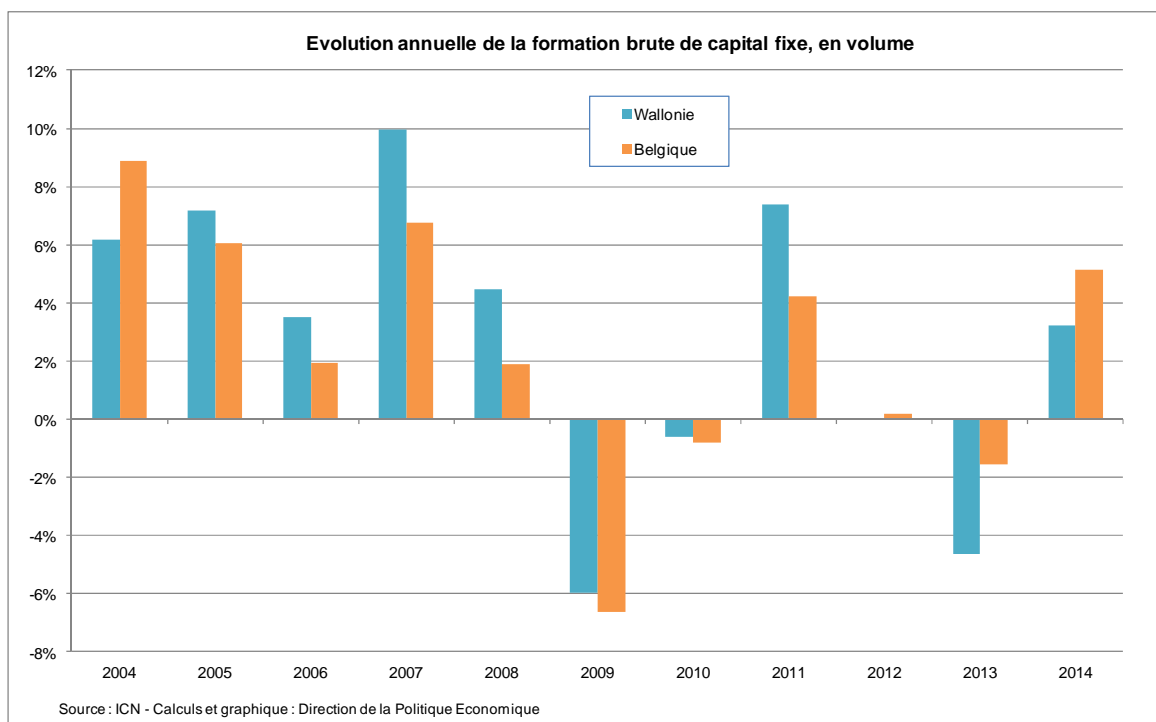
A noter que la dynamique d'investissement est nettement plus soutenue aux Etats-Unis qu'au niveau européen sur la période 2013-2015. Malgré une année plus basse en 2016, les perspectives des USA pour 2017 et 2018 restent meilleures que pour la zone Euro.

Taux de croissance de l'investissement total en volume

	1998- 2002	2003- 2007	2008- 2012	2013	2014	2015	2016	2017 p.	2018 p.
Belgique	1,5%	4,6%	-0,3%	-1,5%	5,1%	2,4%	2,1%	2,1%	3,0%
UE	3,2%	3,9%	-2,8%	-1,5%	2,7%	2,6%	2,6%	2,7%	3,2%
Zone Euro	3,3%	3,4%	-2,9%	-2,5%	1,5%	3,2%	3,7%	2,9%	3,5%
USA	4,2%	3,2%	-1,6%	3,0%	4,2%	3,7%	0,7%	3,1%	3,3%
Japon	-2,3%	0,2%	-2,1%	4,9%	2,9%	0,0%	1,0%	2,3%	0,0%

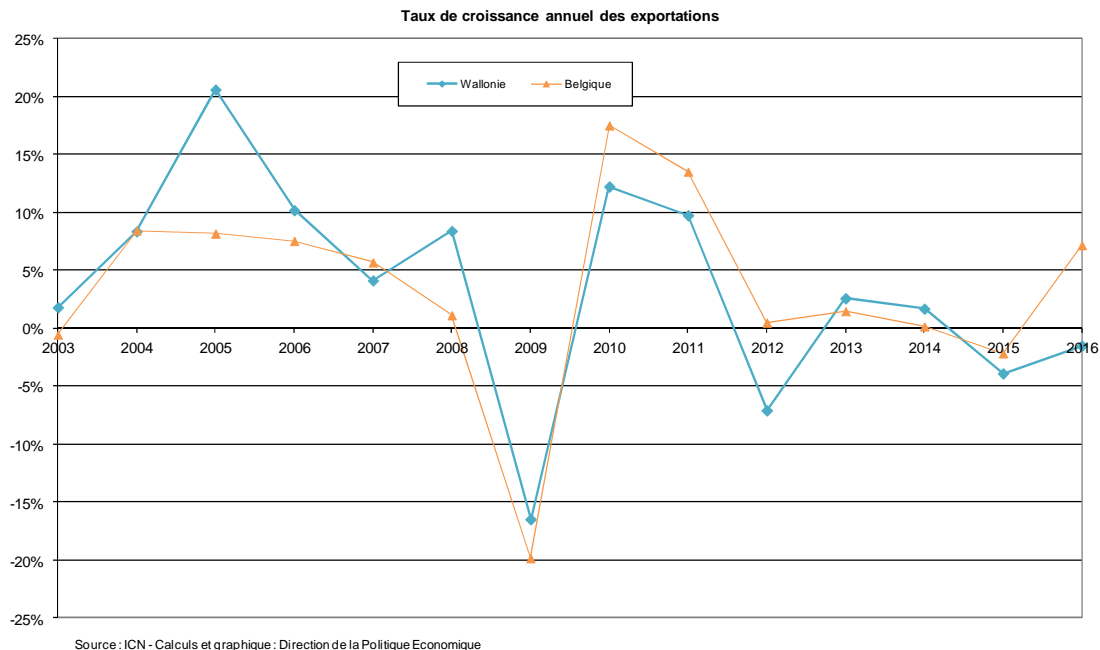
Source : Commission Européenne – DG ECFIN.

Les données relatives à la FBCF au niveau régional ne sont disponibles que jusque 2014. Sur la période 2005-2008, la Wallonie présente de bonnes performances relatives par rapport à la Belgique. Les années suivantes, à l'exception de 2011, sont marquées par la crise, et le ralentissement de l'investissement. L'année 2014 montre une reprise des investissements malgré tout plus marquée au niveau national qu'au niveau wallon.



En 2014, l'investissement moyen par habitant se situe en Wallonie à quelque 27% sous la moyenne nationale (25% sur la période 2010-2014). Toutefois, le taux d'investissement (FBCF/PIB) est similaire en Wallonie à ce que l'on observe au niveau belge (23%).

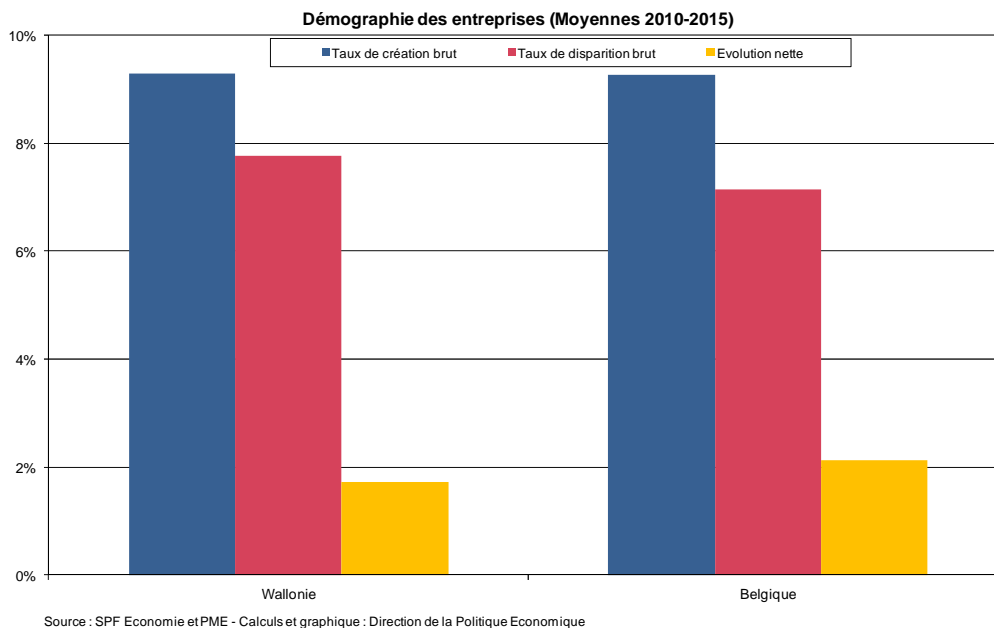
1.4. Les exportations



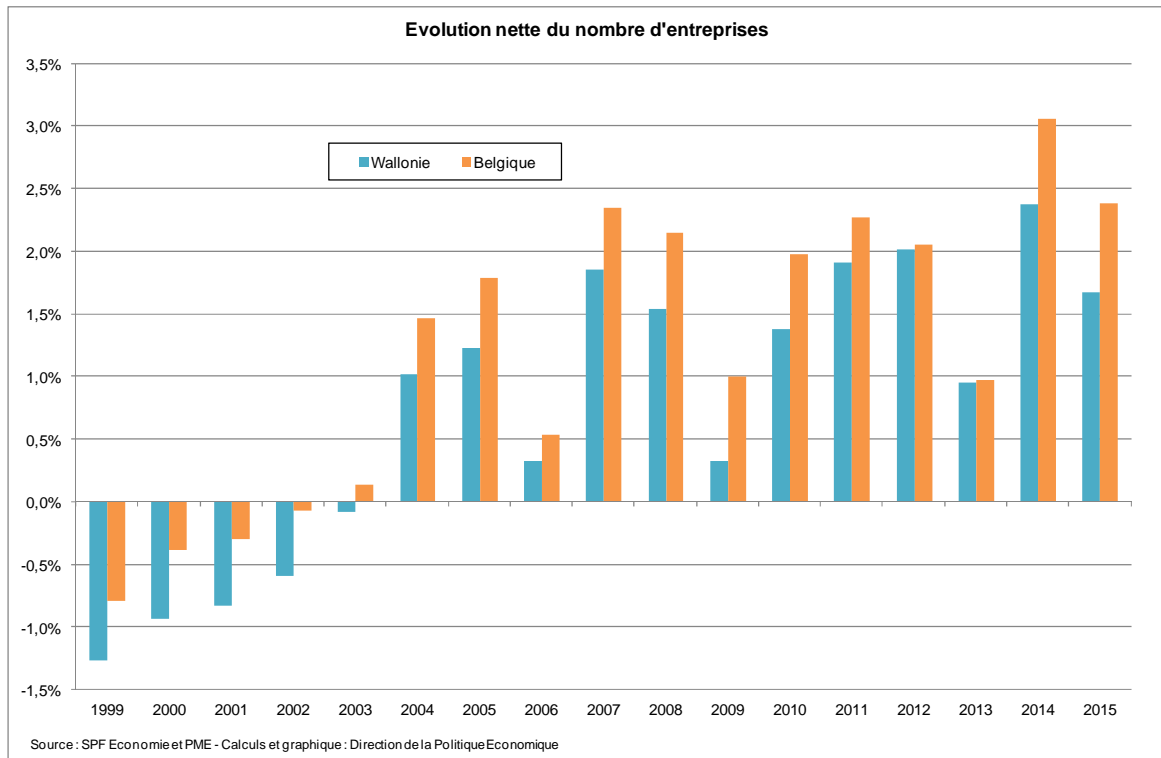
Alors que la crise s'est traduite en 2012 par une baisse des exportations wallonnes, cela n'a pas été le cas au niveau national. On peut toutefois relever une reprise de la dynamique d'exportation plus soutenue en Wallonie pour 2013-2014 cependant suivie en 2015 par une baisse des exportations tant au niveau national que régional. En 2016, on observe une reprise conséquente au niveau national alors que les exportations wallonnes restent en baisse.

1.5. Les entreprises

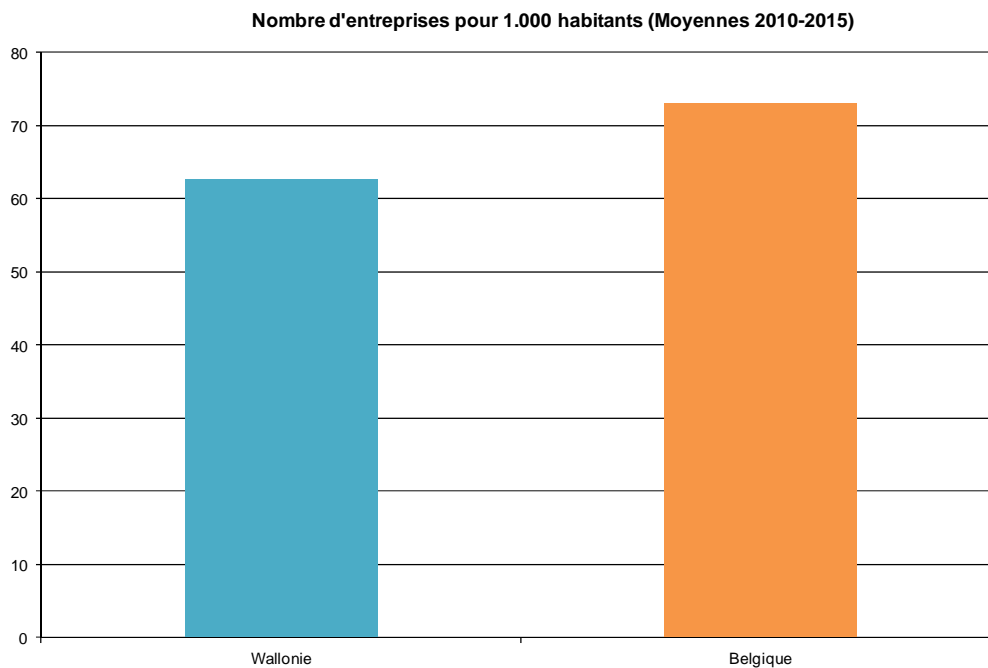
Le dynamisme entrepreneurial wallon est illustré au graphique ci-dessous par les taux bruts de création et de disparition d'entreprises établis sur base des données de la TVA. Si la Wallonie se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale en matière de taux de création brut, elle se caractérise par un taux de disparition brut plus élevé. En termes nets, le taux de création moyen sur la période 2010-2015 est donc plus faible en Wallonie qu'au niveau belge, et s'établit en moyenne à 1,7% contre 2,1% pour la Belgique.



Le nombre d'entreprises s'inscrit en croissance en Wallonie depuis 2004. Après un ralentissement en 2013, la croissance du nombre d'entreprises est repartie à la hausse en 2014 et 2015. L'écart de croissance par rapport à la Belgique s'est toujours négatif pour la Wallonie quelle que soit l'année de référence. Bien qu'il se soit sensiblement réduit entre 2011 et 2013, cet écart repart à la hausse sur les années 2014 et 2015.

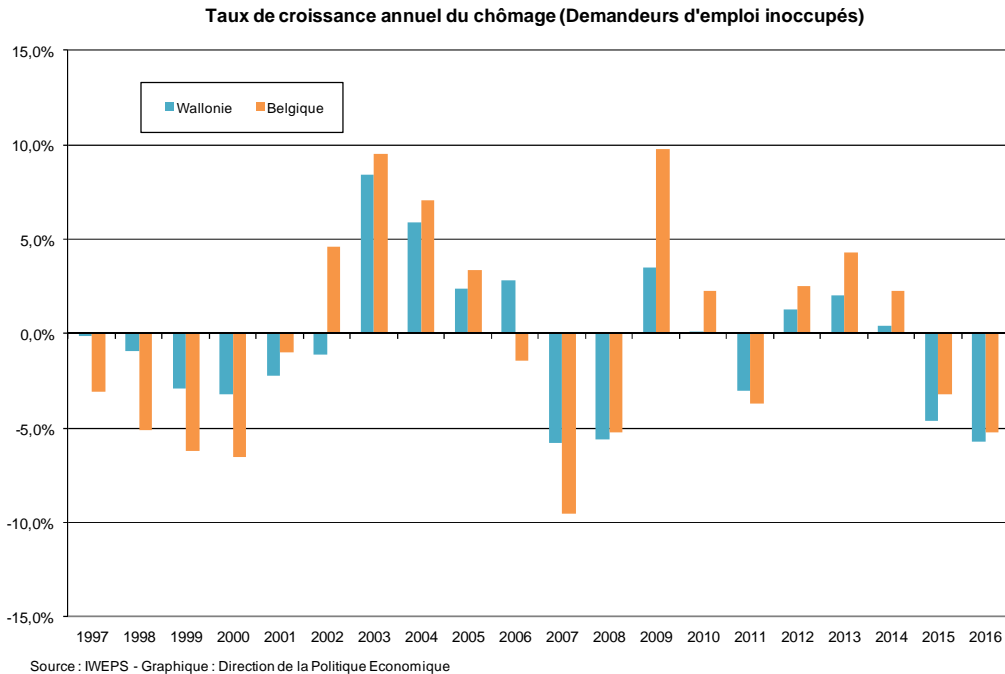


Le graphique ci-dessous illustre la densité du tissu entrepreneurial plus faible en Wallonie que sur l'ensemble de la Belgique, ce qui montre la nécessité de poursuivre les efforts de soutien à la création d'entreprises en Région Wallonne.

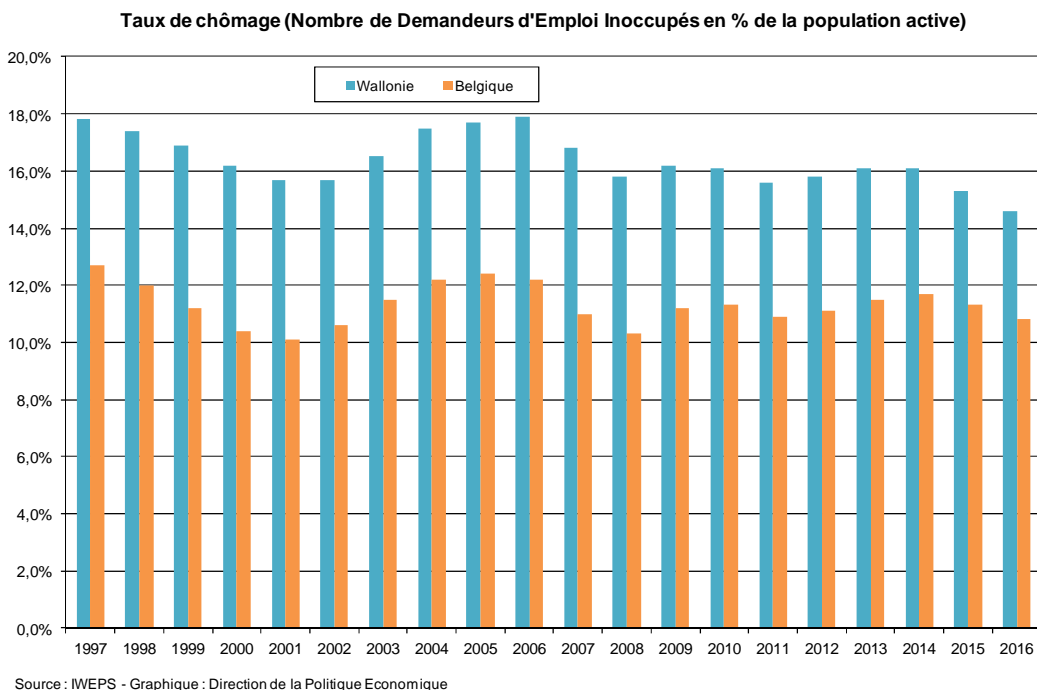


1.6. Le marché du travail

L'année 2014 amorce un ralentissement de la croissance du chômage, après les hausses plus importantes que la Wallonie et la Belgique ont enregistré en 2012-2013. Il faut souligner qu'entre 2012 et 2014, l'évolution du chômage a été moins marquée en Wallonie qu'au niveau belge. La baisse du nombre de DEI s'est également amorcée plus rapidement en Wallonie et apparaît plus prononcée qu'au niveau belge pour les années 2015 et 2016.

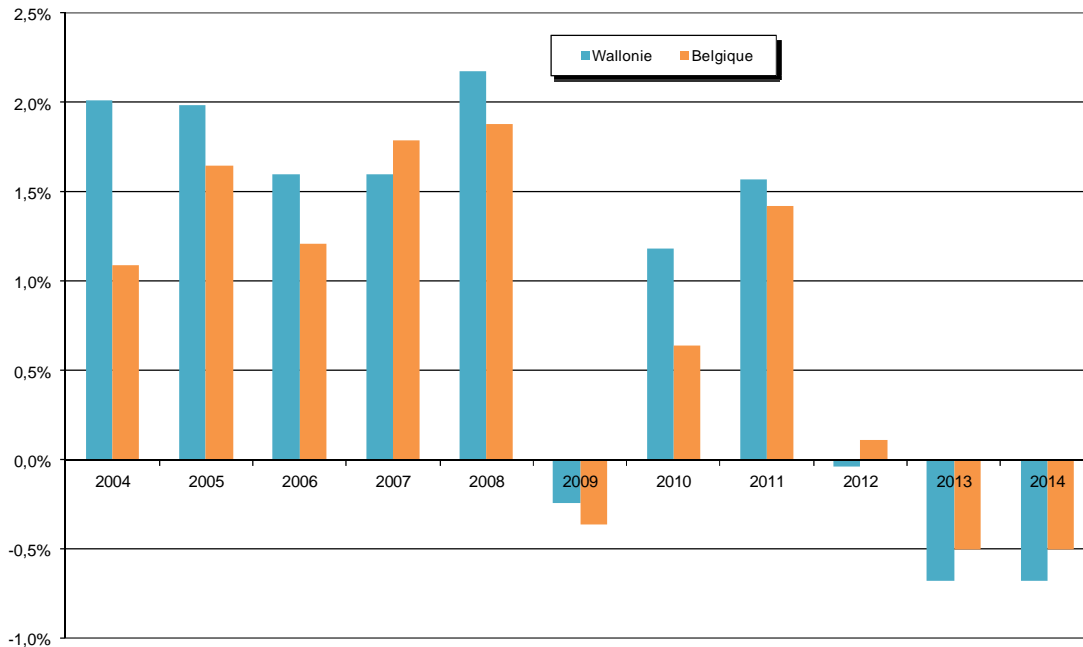


Suite à la hausse du nombre de DEI entre 2012 et 2014, le taux de chômage wallon (défini comme la part des demandeurs d'emploi indemnisés dans la population active), qui s'était inscrit à la baisse en 2011, est reparti à la hausse sur cette période. Les données relatives à 2015 et 2016 indiquent une forte baisse du chômage, plus marquée au niveau wallon qu'au niveau national. Le taux de chômage wallon reste nettement supérieur au taux belge, mais l'écart se réduit depuis 2009.



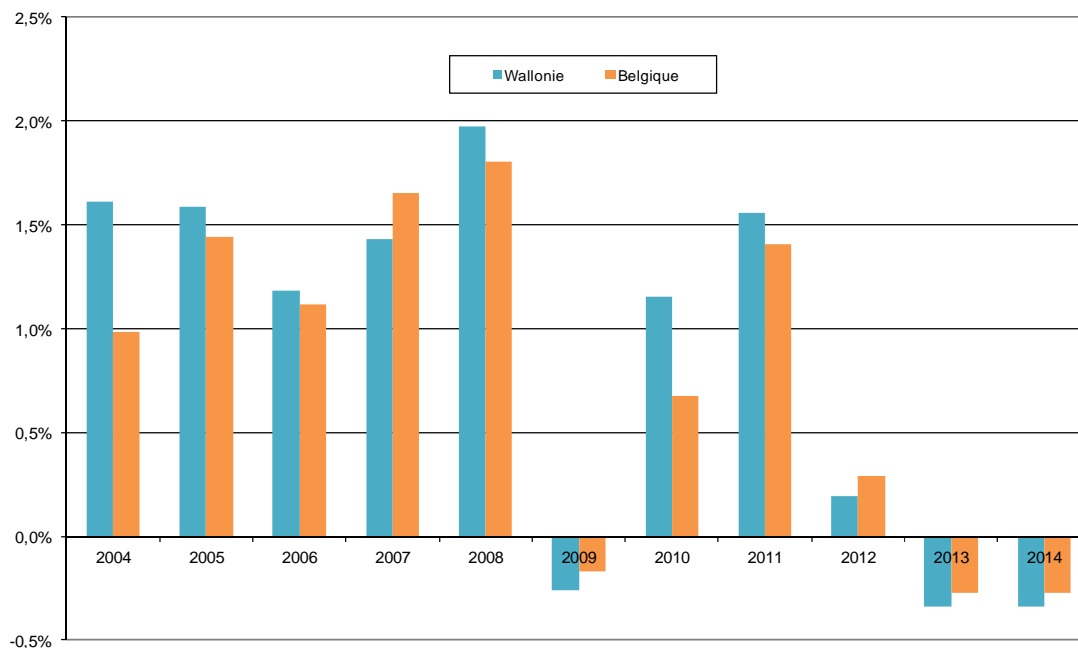
Après deux années de croissance, l'emploi salarié wallon s'est contracté entre 2012 et 2014, et a connu une évolution moins favorable qu'au niveau belge. Au niveau de l'emploi total, celui-ci a encore connu une hausse en 2012, mais s'est inscrit en baisse en 2013 et en 2014 tant au niveau national que régional. Cette décroissance est plus marquée au niveau wallon qu'au niveau du pays dans son ensemble.

Taux de croissance annuelle de l'emploi salarié



Source : ICN - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique

Taux de croissance annuelle de l'emploi



Source : ICN - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique

2. Evolution du système d'aide au cours de la période 1994-2016

2.1. Introduction

Cette section présente une vue d'ensemble des réalisations concernant l'octroi d'aides à l'investissement dans le cadre des lois d'expansion économique au cours de la période 1994-2016 en Wallonie. Les données relatives aux régimes d'aide qui sont présentées dans ce rapport ont été fournies par le Département de l'Investissement du Service Public de Wallonie. Les traitements et analyses ont été réalisés par la Direction de la Politique Economique.

Sont visées les aides aux régions défavorisées (grandes entreprises), les aides aux PME et les régimes d'aides couverts par les politiques structurelles européennes, ainsi que depuis 2005 les aides octroyées dans le cadre du décret relatif aux incitants en faveur de la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie du 11 mars 2004, auquel nous ferons référence sous l'intitulé « Décret Environnement ».

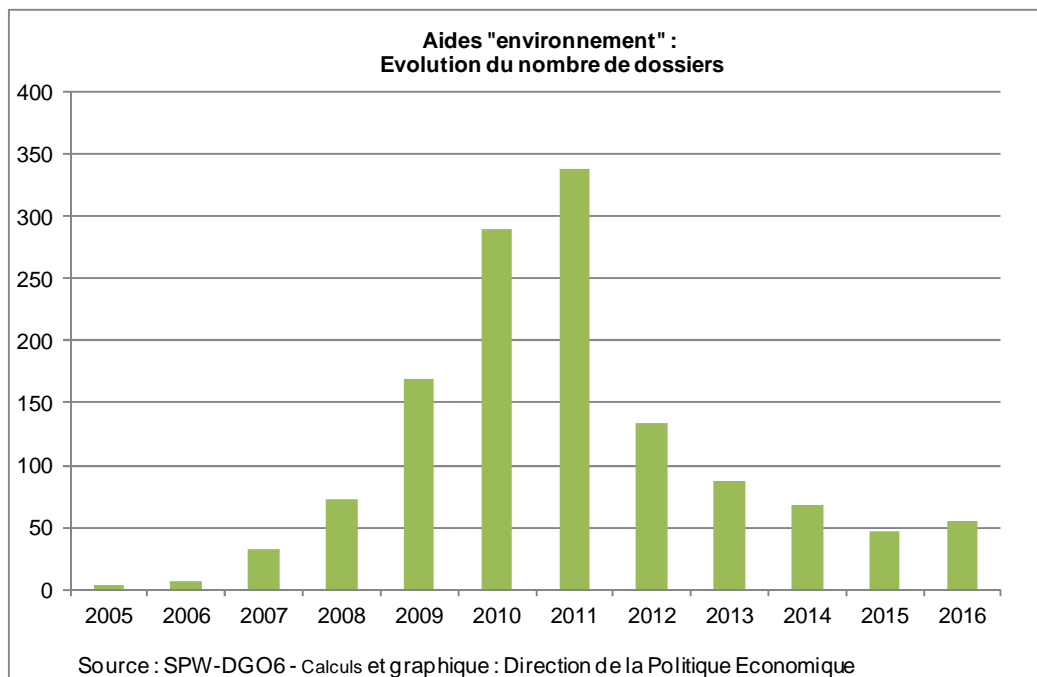
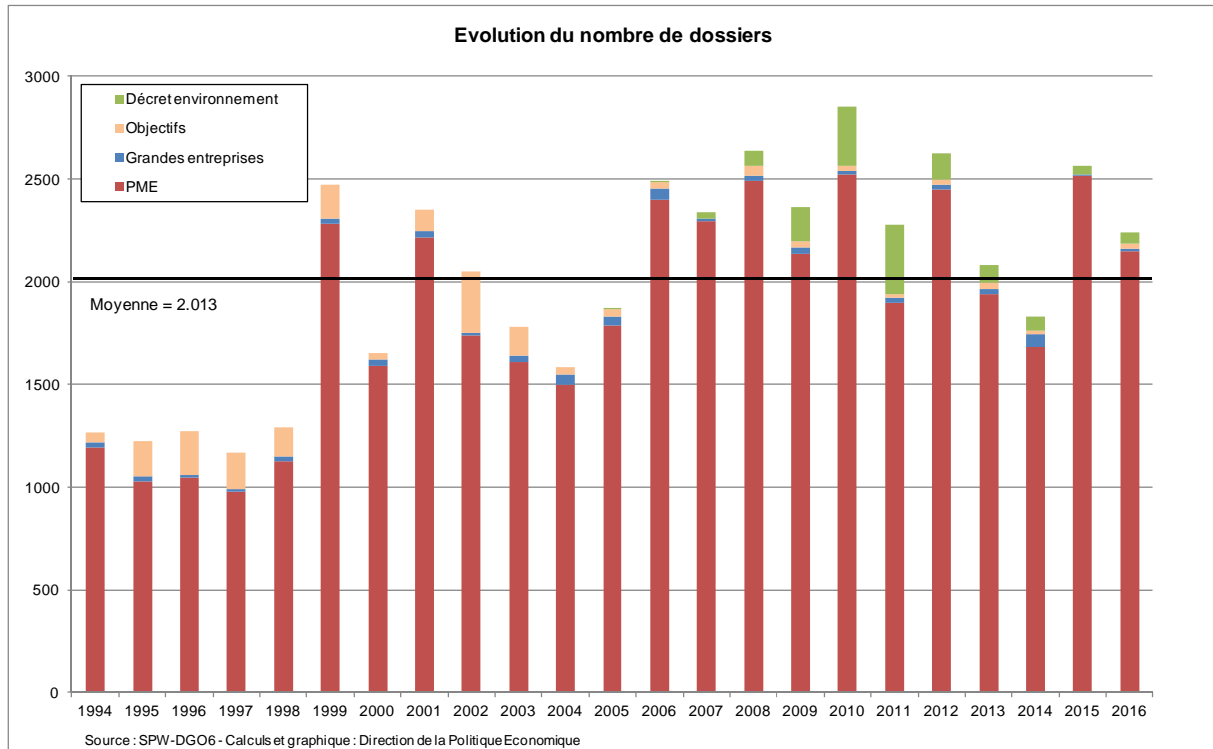
Sous l'intitulé « Grandes entreprises » sont reprises les aides octroyées sur base du décret du 25 juin 1992 sur l'expansion économique (modifiant la loi du 30 décembre 1970) et du décret du 11 mars 2004 sur les incitants en faveur des grandes entreprises, qui est entré en application en 2005. Sous l'intitulé « PME », sont reprises les aides aux PME octroyées sur base du décret du 25 juin 1992 modifiant la Loi de réorientation économique du 4 août 1978, et du décret du 11 mars sur les incitants en faveur des PME qui est entré en application en 2004.

Concernant les interventions cofinancées par les Fonds structurels européens (reprises sous l'intitulé « Objectifs »), les données 2000 et 2001 concernent exclusivement le programme Phasing out Objectif 1 Hainaut (2000-2006), les programmes Objectif 2 Meuse-Vesdre et Namur-Luxembourg ont eux débuté en 2002. Plus aucune intervention n'a été accordée dans ce cadre au cours de l'année 2007, les régimes étant arrivés à expiration. Les régimes (Objectifs Convergence et Compétitivité) relevant de la programmation 2007-2013 sont entrés en vigueur début 2008, les dernières interventions ayant été faites en 2014. Les régimes de la programmation 2014-2020 (zones en transition, qui couvrent toute la Wallonie hors Brabant Wallon, et zone plus développée qui concerne cette dernière province), ont eux démarré en 2016.

La carte des aides à finalité régionale relative à la période 2007-2013 a vu sa validité prolongée *in fine* été prolongée jusqu'au 30 juin 2014. La carte 2014-2020 a été approuvée par la Commission le 16 septembre 2014.

2.2. Nombre de dossiers

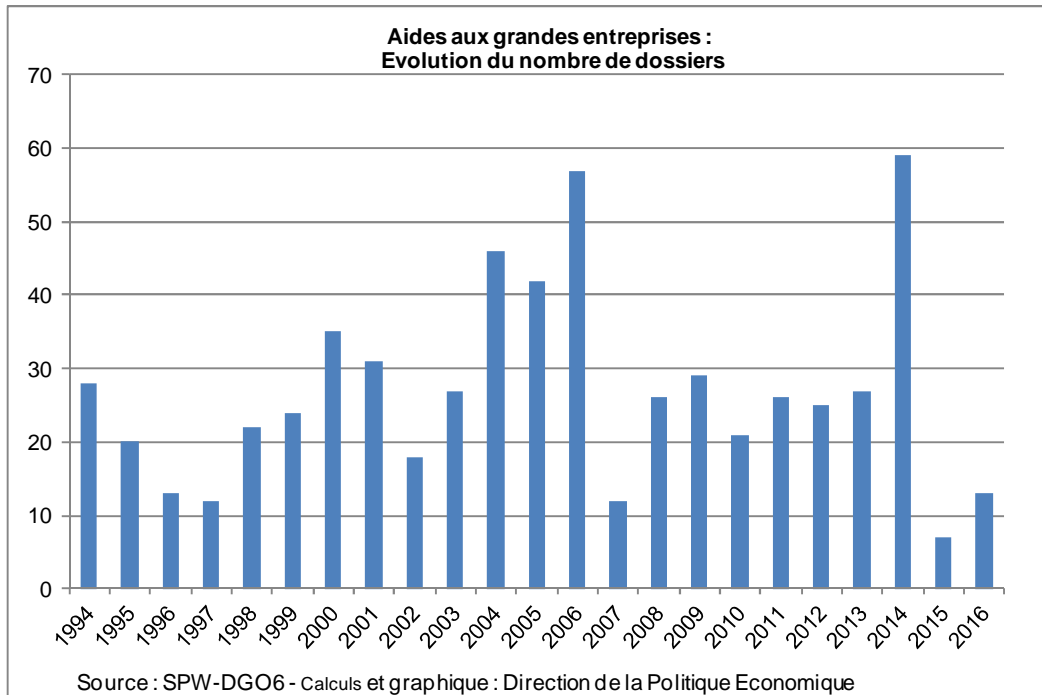
Alors que la crise n'avait pas impacté le nombre de dossiers en 2012, celui-ci s'est inscrit en nette baisse en 2013 et 2014, en particulier concernant les PME. Le niveau atteint en 2014 était le plus faible depuis 10 ans. A l'inverse de ce que l'on observe pour les PME, le nombre de dossiers « grandes entreprises » a doublé en 2014, sans doute par effet d'anticipation suite à l'expiration de la carte des aides régionales et de l'entrée en vigueur annoncée des nouvelles lignes directrices sur les aides à finalité régionale, plus restrictives quant aux projets éligibles. Pour 2015, le nombre de dossiers relativement faible, mais il s'inscrit en hausse en 2016. Par contre, on retrouve en 2015-2016 un niveau similaire aux années précédentes pour les PME. On peut également relever la poursuite de la réduction du nombre de dossiers « environnement » amorcée en 2012, suite à la suppression fin 2011 du subside aux installations photovoltaïques.



La grande majorité des dossiers concerne les PME, avec en moyenne 1.850 dossiers traités par an sur la période 1994-2016. Concernant les dossiers « Objectifs », 184 interventions ont été réalisées dans le cadre de la programmation 2007-2014 contre 678 au cours de la programmation précédente. Cela s’est traduit, comme nous le verrons plus loin, par une hausse de la taille moyenne des dossiers traités. 27 dossiers ont été traités en 2016, ce qui est dans la moyenne de la période précédente.

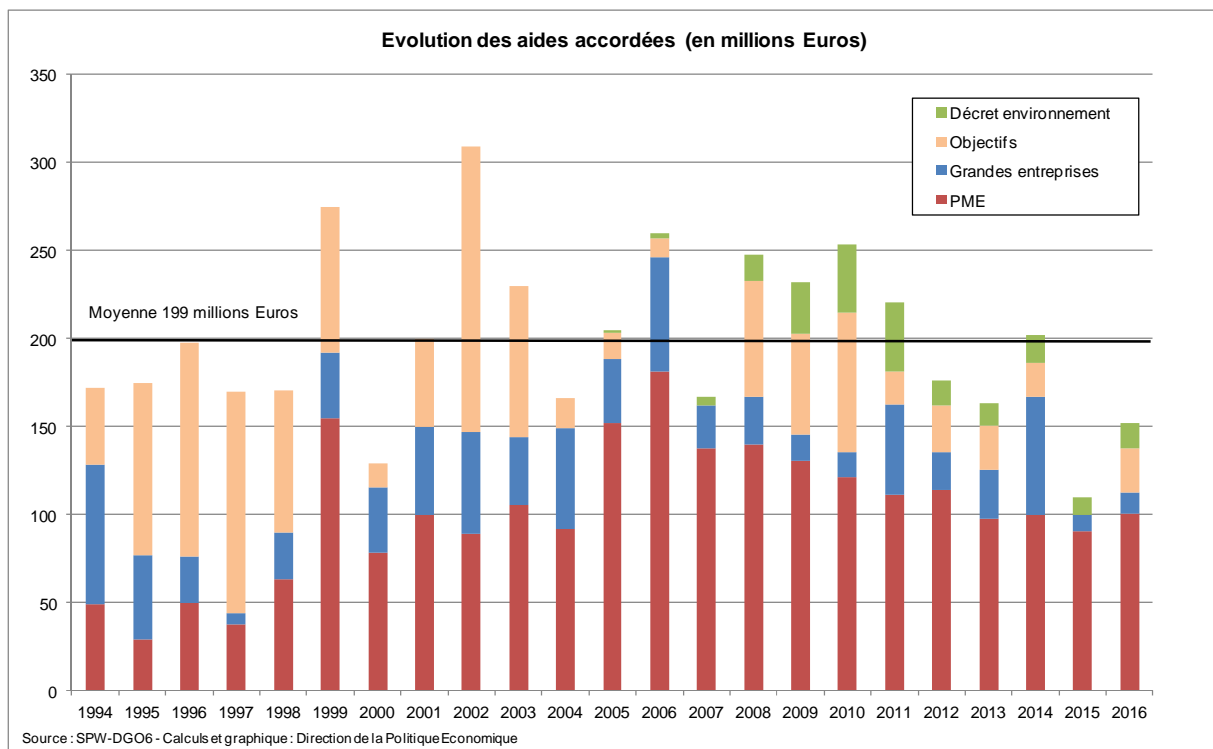
Au niveau des grandes entreprises et du décret « environnement », le nombre de dossiers traités est nettement plus limité que pour les PME. Pour les aides aux grandes entreprises, sont traités en moyenne 27 dossiers par an sur l’ensemble de la période. On note un effet de concentration des

dossiers lors de l'expiration des lignes directrices européennes en matière d'aides à finalité régionale (2006 et 2014).



2.3. Aides octroyées

Concernant la masse d'aides octroyées, après une année 2014 dans la moyenne de la période et en hausse par rapport à 2012-2013, l'année 2015 marque le niveau le plus bas atteint sur l'ensemble de la période. Le niveau des aides s'inscrit en hausse en 2016, mais reste en retrait par rapport aux années précédentes, et ce pour l'ensemble des catégories d'aides.



Le montant des aides octroyé aux PME est en 2014-2016 en retrait par rapport à la moyenne 2007-2013, ce qui s'explique certainement par la conjoncture défavorable. Il faut toutefois souligner que les aides aux PME représentent pour la période récente plus de la moitié des aides accordées.

Malgré le nombre limité de dossiers concernés, les montants d'aide octroyés pour les régimes cofinancés par les Fonds structurels sont également significatifs étant donné les taux d'intervention plus importants. Concernant les aides aux grandes entreprises, on note un effet d'anticipation sur 2014 suite à la modification des lignes directrices sur les aides à finalité régionale, et des montants octroyés en 2015-2016 plus faibles que pour la période précédente.

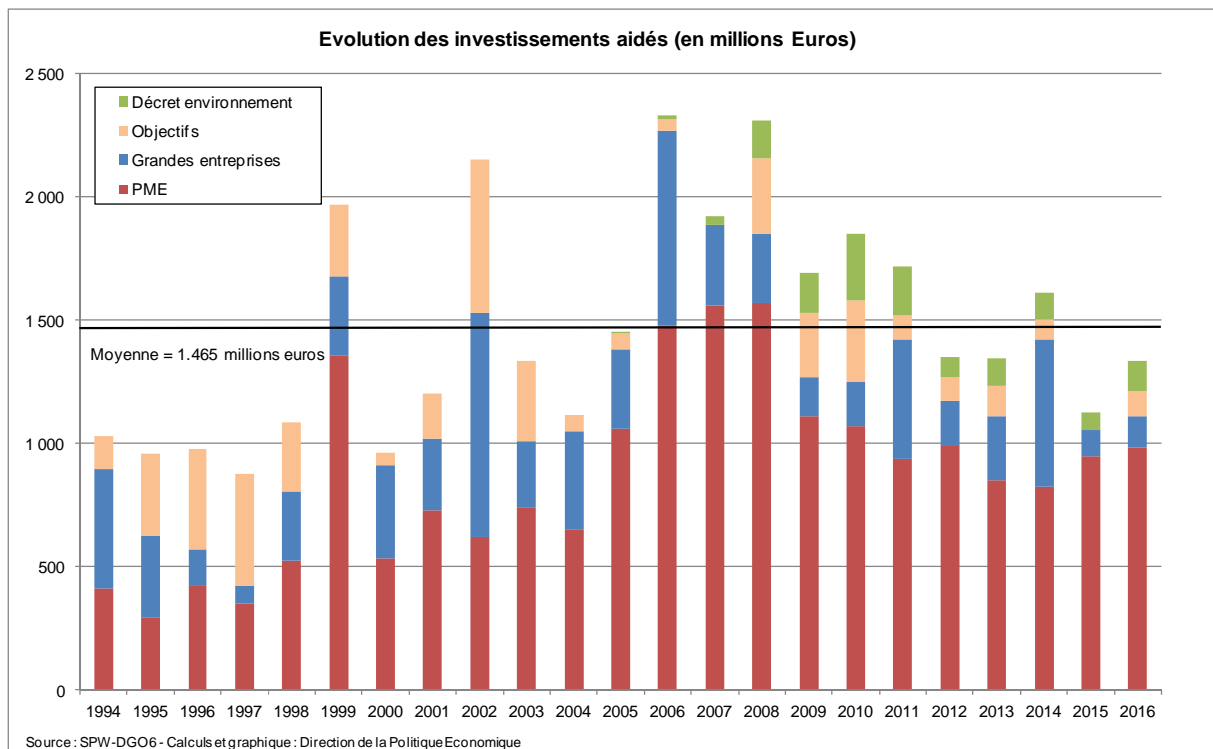
On peut relever la baisse de l'aide moyenne par dossier au cours des périodes successives. Pour les grandes entreprises, l'aide moyenne par dossier a diminué de 36 % sur la période 2007-2013 par rapport à 1994-1999, et s'inscrit également à la baisse pour la période récente ; cela doit être mis en relation avec la baisse des taux d'intervention maxima autorisés. Au niveau des Objectifs, après une baisse en 2000-2006, l'aide moyenne a été en forte hausse pour 2007-2013, ce qui s'explique par la taille relativement importante des entreprises aidées, et est à lier aux exigences minimales d'emploi à créer. Pour les années 2007-2013, l'aide moyenne par dossier est en légère baisse pour les PME par rapport à la période précédente. Au niveau des dossiers environnement, on note une forte baisse de l'aide moyenne accordée en 2007-2013 par rapport aux années 2005-2006, mais une tendance à la hausse en 2014-2016.

Aide moyenne par dossier (milliers euros)

	1994-1999	2000-2006	2007-2013	2014-2016	1994-2016
Grandes entreprises	1.881,1	1.338,3	1.087,1	1.122,2	1.347,7
PME	50,1	62,1	54,2	45,8	54,6
Objectifs	606,6	523,5	1.660,9	957,9	681,0
Décret environnement	-	478,9	137,0	243,5	153,2
Total	133,4	108,7	85,0	69,9	99,0

Source : SPW-DGO6, calculs : Direction de la Politique Economique

2.4. Investissements aidés

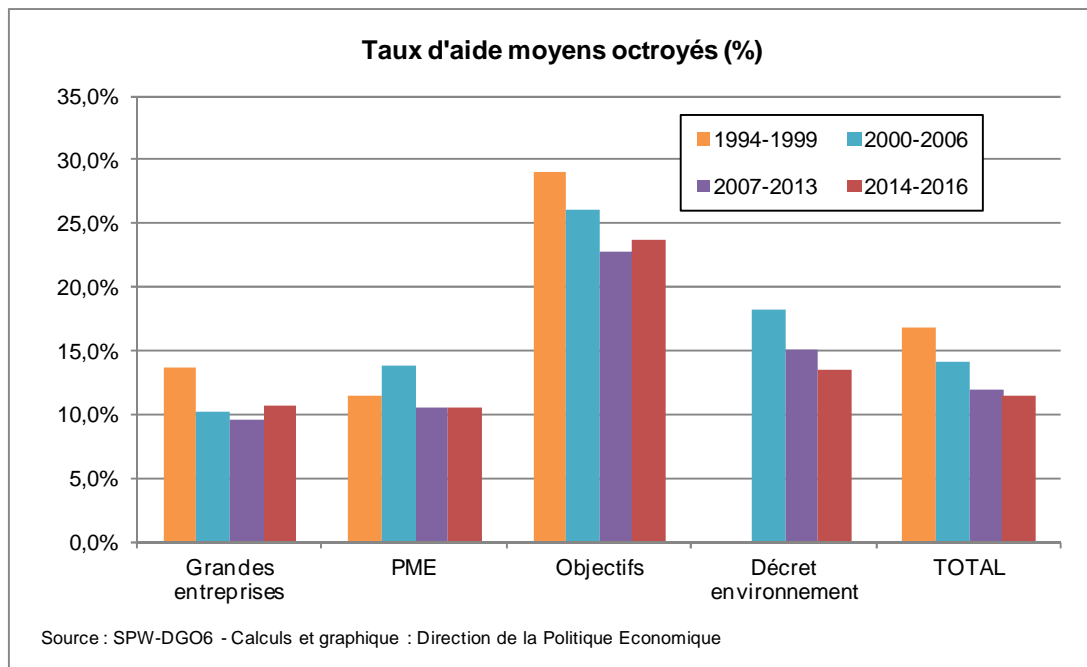


Concernant l'investissement aidé, on peut également relever un redressement en 2014 par rapport aux années précédentes, en raison de l'accroissement observé pour les grandes entreprises. Les évolutions sont similaires à celles des aides, avec un niveau relativement faible en 2016, et une reprise en 2016, qui atteint pour cet indicateur un niveau similaire à celui des années 2012-2013.

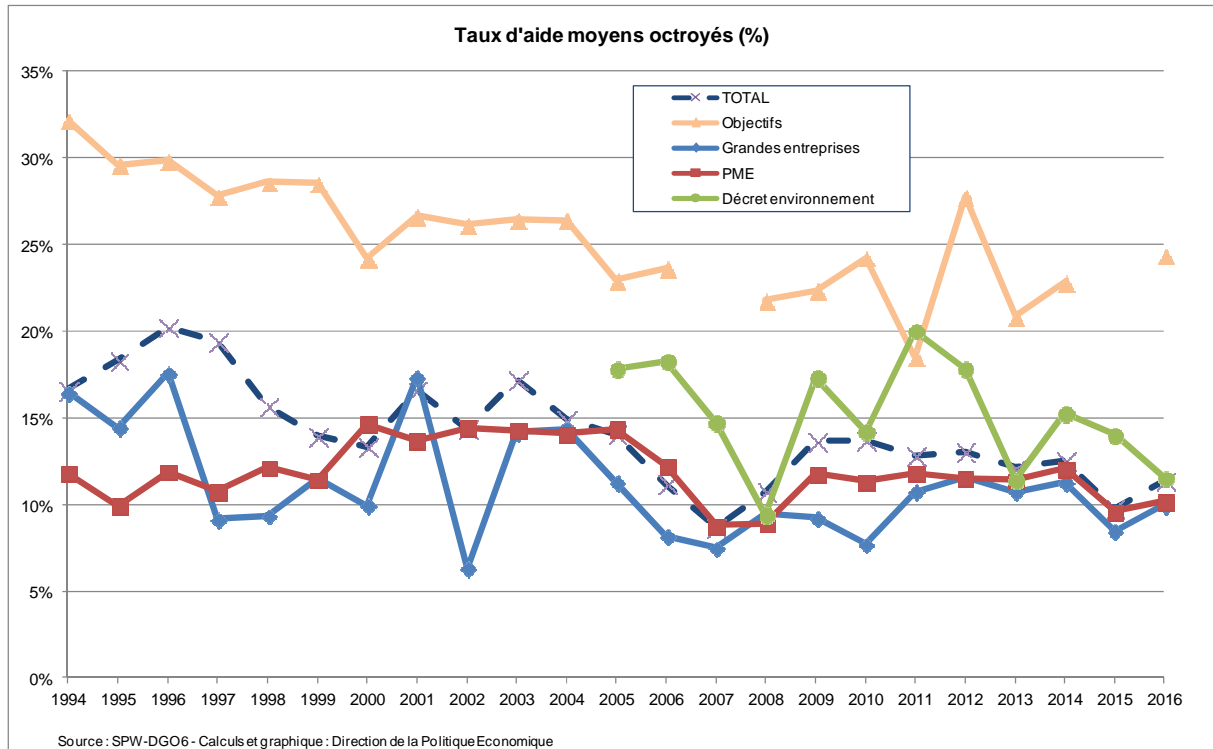
2.5. Taux d'aide

Pour l'ensemble de la période considérée, ce sont logiquement les régimes « Objectifs » qui permettent l'octroi des taux d'aide les plus élevés. Après une baisse progressive, la moyenne 2014-2016 s'inscrit en légère hausse. Alors que pour la période 1994-1999, le taux d'aide moyen est plus élevé pour les grandes entreprises que pour les PME, ce n'est plus le cas pour les périodes suivantes. On note toutefois une nette diminution des taux moyens accordés aux PME pour les périodes récentes par rapport à 1994-1999.

Globalement, on note une réduction progressive des taux d'aide moyens octroyés, ce qui est à lier avec l'évolution de la législation, tant au niveau européen qu'au niveau régional. Pour la période 2007-2013, le taux d'aide moyen global s'établit à 12 % contre 16,8 % pour 1994-1999 et 14,2% en 2000-2006. Pour 2014-2016, ce taux moyen s'établit à 11,4%

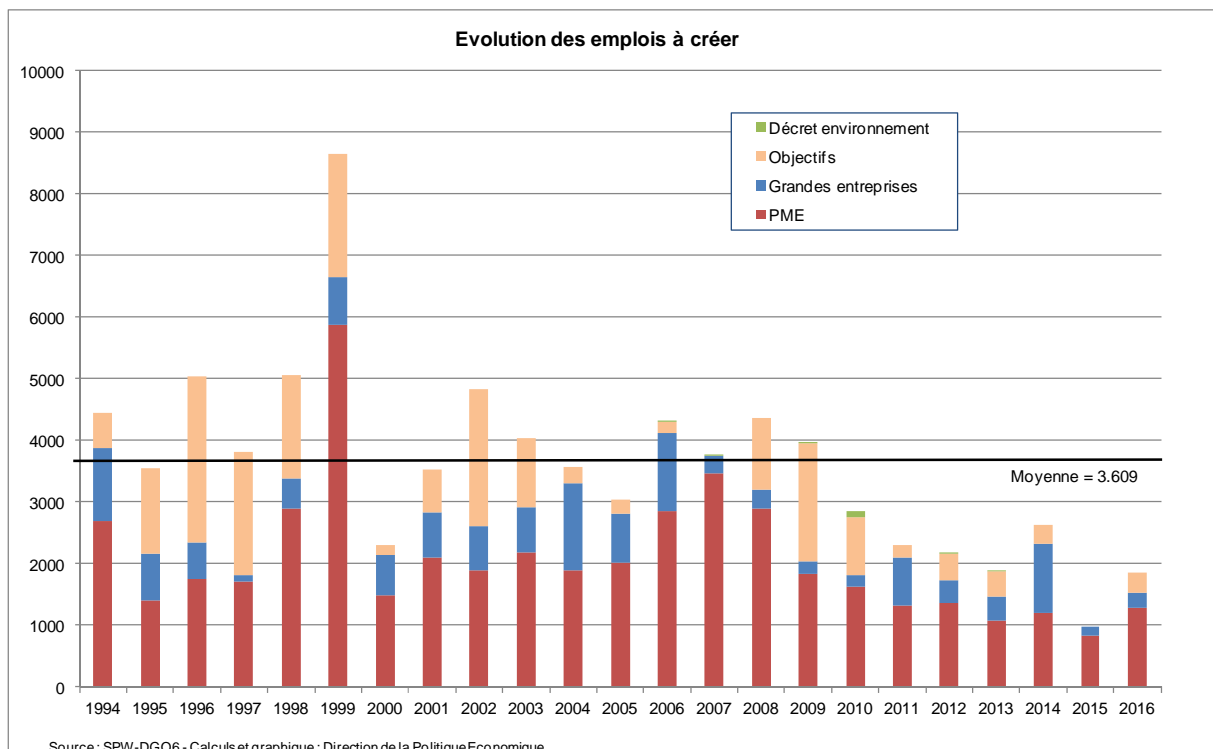


Après une relative stabilité sur la période 2009-2014, le taux d'aide moyen global s'est inscrit en baisse en 2015, baisse que l'on observe tant pour les PME que les grandes entreprises, qui bénéficient au cours des dernières années de taux relativement similaires. L'année 2012 enregistre le taux d'aide moyen le plus élevé octroyé aux dossiers « Objectifs » pour la période de programmation 2007-2013. Il est trop tôt pour tirer des tendances sur la nouvelle période. Les taux octroyés dans le cadre du Décret « environnement » apparaissent relativement volatiles, mais s'inscrivent en baisse sur les deux dernières années.



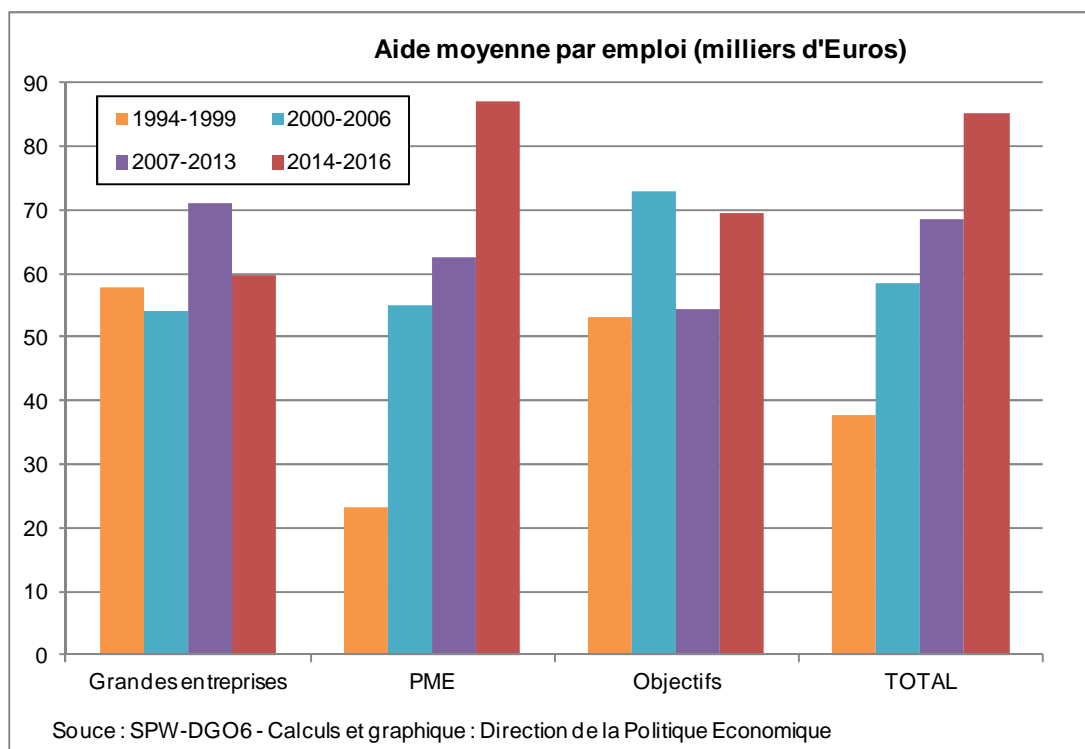
2.6. Emploi à créer

Concernant l'emploi à créer (emploi que l'entreprise s'engage à créer en liaison avec l'octroi de la prime ; il s'agit donc des perspectives de création), on peut noter une baisse tendancielle depuis 2009, avec l'exception de 2014, caractérisée par un nombre plus important de dossiers de grandes entreprises, auxquels une création d'emplois importante est associée. Après une année 2015 'plancher', on retrouve en 2016 un niveau similaire à 2013.



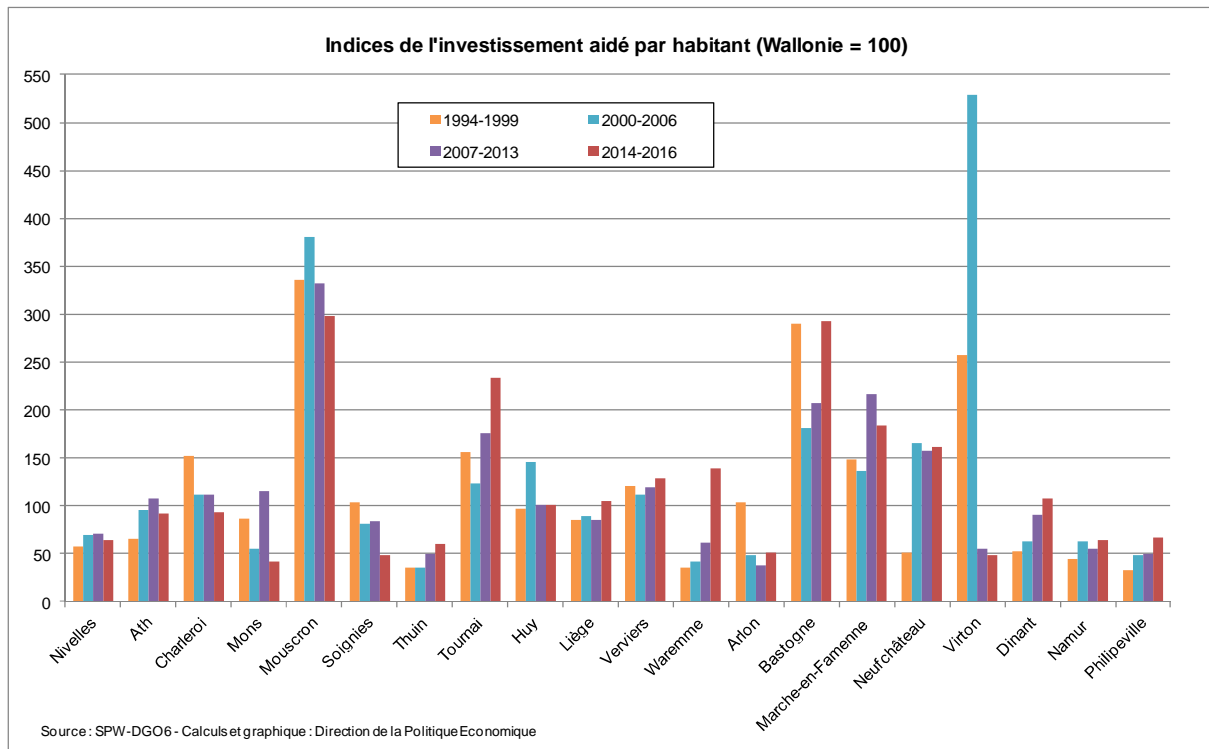
En moyenne sur l'ensemble de la période, ce sont environ 3.600 créations d'emplois qui sont liées chaque année aux aides octroyées. Pour la période 2007-2013, la moyenne est de l'ordre de 3.000 emplois par an. Concernant les Objectifs, le nombre d'emplois à créer au cours de la période 2007-2014 (5.351) est en hausse par rapport à la période précédente (4.862), et ce malgré la réduction des aides octroyées, ce qui traduit le renforcement des conditions de création d'emploi. Il peut il y avoir des effets de vases communicants entre les régimes non cofinancés et les régimes cofinancés, qui privilégient les dossiers créateurs d'emploi.

On note une hausse graduelle du ratio d'aide par emploi global, reflétant notamment l'évolution pour les PME. Pour les années 2007-2013, on note une hausse de l'aide par emploi tant pour les grandes entreprises (71.100 €) que pour les PME (62.700 €), alors que ce ratio s'inscrit en nette baisse pour les Objectifs. Pour la période récente, le ratio est en hausse pour les PME et les Objectifs, mais s'inscrit en baisse pour les grandes entreprises. Ce sont les PME qui présentent sur les dernières années le ratio le plus élevé. A noter que dans le total sont reprises les aides « environnement » auxquelles ne sont généralement pas associées de création d'emplois.



2.7. Répartition géographique et sectorielle

Le graphique ci-dessous présente les performances sous-régionales en matière d'investissement aidé par habitant. Au niveau provincial, ce sont le Hainaut et le Luxembourg qui se positionnent le mieux par rapport à la moyenne wallonne, Namur étant la moins bien positionnée jusqu'en 2013. Pour la période récente, celle-ci améliore ses performances qui dépassent celles du Brabant wallon. Au niveau des arrondissements, Bastogne, Mouscron, Marche, Neufchâteau, Verviers, Tournai, et Charleroi se situent au-dessus de la moyenne pour les périodes 2000-2006 et 2007-2013. Les arrondissements de Thuin, Waremme, Arlon, Namur et Philippeville apparaissent les plus faibles, rejoints par Virton pour 2007-2013, qui voit son positionnement se détériorer nettement (celui-ci est fortement influencé par la présence sur son territoire d'une grande entreprise). Sur la période récente, la plupart des arrondissements hennuyers s'inscrivent en baisse, sauf Tournai et Thuin. Les arrondissements namurois améliorent leurs performances, de même que Waremme et Bastogne. Mouscron, Tournai et Bastogne présentent les niveaux d'investissement aidé par habitant les plus élevés.



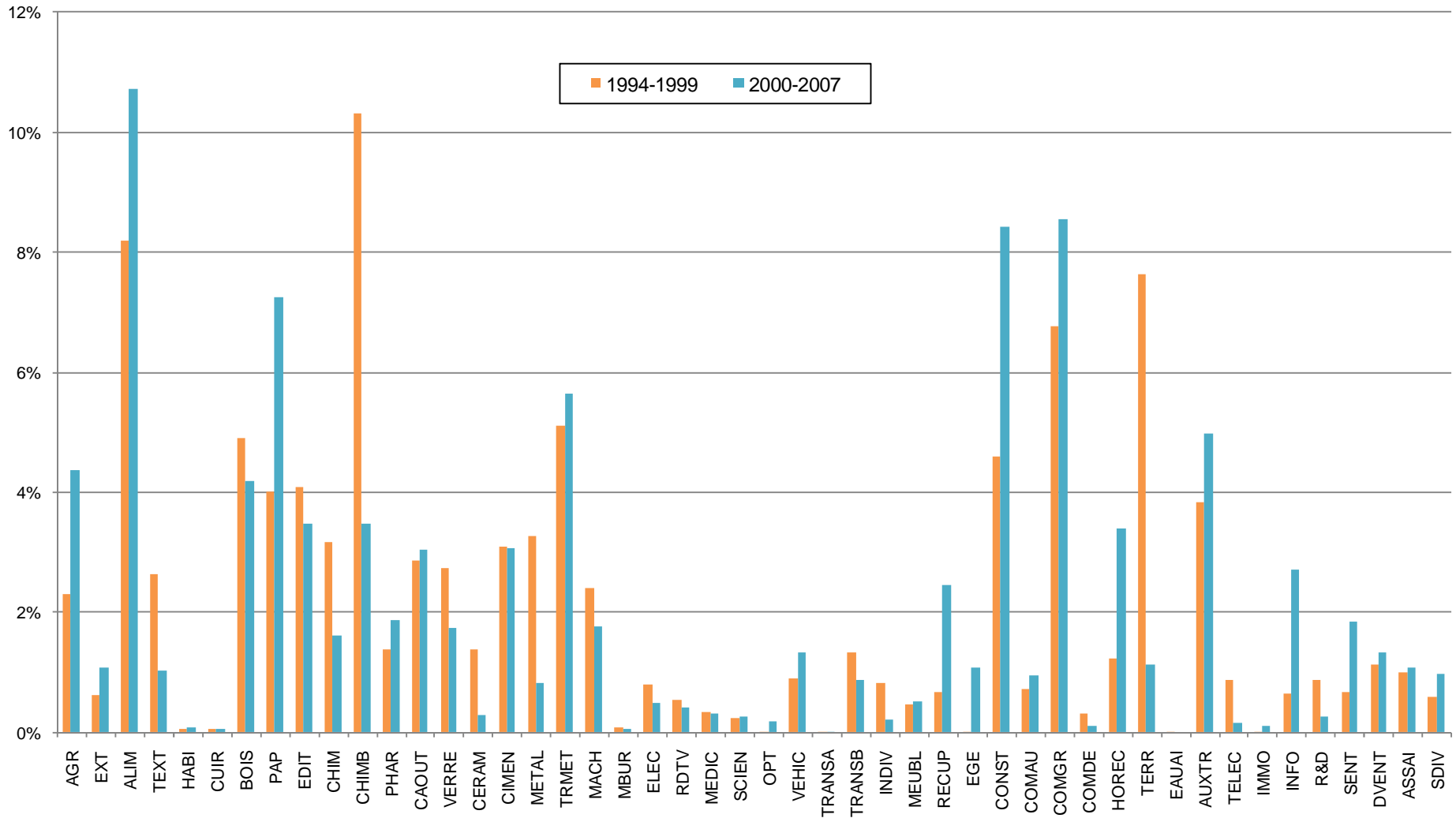
La répartition sectorielle des investissements aidés permet d'identifier quels sont les principaux bénéficiaires des aides. Suite au passage en 2008 à la nouvelle nomenclature NACE, les données relatives aux années 2008-2016 sont présentées dans un graphique distinct, la répartition sectorielle n'étant plus directement comparable à celle des périodes précédentes.

Globalement, les secteurs les plus représentés sont l'industrie alimentaire, la chimie de base, le bois, le papier, le travail des métaux, le commerce de gros, la construction et les services auxiliaires des transports. Si certains des secteurs les mieux représentés correspondent à des spécialisations wallonnes, d'autres constituent des faiblesses de la structure économique wallonne (services auxiliaires des transports, commerce de gros p.ex.).

On peut noter pour la période 2000-2007, un renforcement des secteurs du papier, de l'alimentation, de l'agriculture, de la construction, du commerce de gros et des services auxiliaires des transports. On relève par contre une baisse importante pour la chimie de base, les céramiques, les constructions métalliques, les télécommunications et les transports terrestres. On peut également relever l'augmentation de la part de certains secteurs tels que la construction et l'assemblage de véhicules, la récupération, l'informatique, l'HORECA, et les services aux entreprises, qui ne correspondent pas à des spécialisations wallonnes.

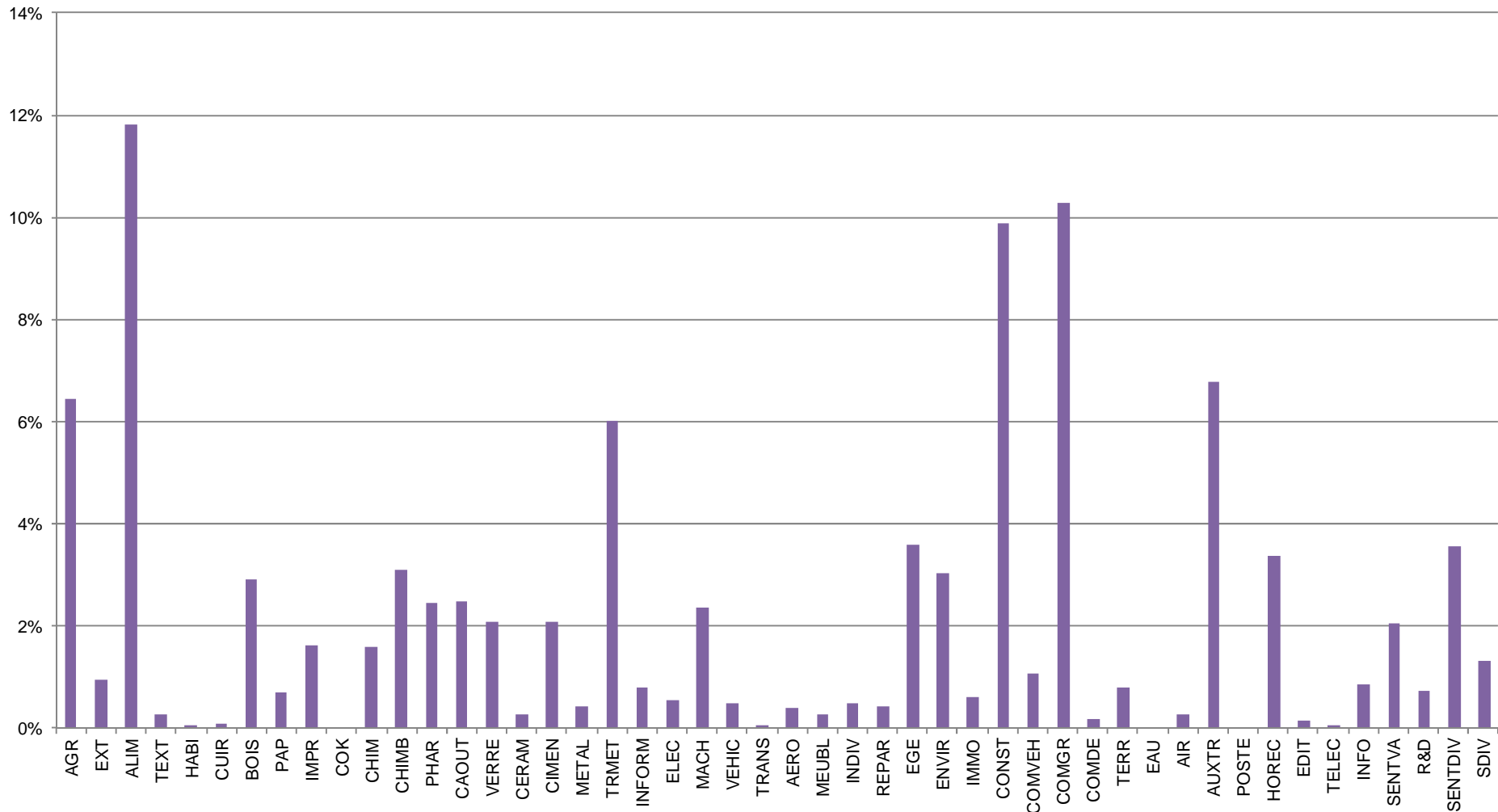
Le profil sectoriel de la période 2008-2016 fait également ressortir l'industrie agro-alimentaire, le travail des métaux, le commerce de gros, la construction et les services auxiliaires des transports comme les secteurs les plus bénéficiaires des régimes d'aide ; leur poids dans le total tend à se renforcer. La part du secteur du papier s'inscrit en baisse. A ceux-ci s'ajoute et le secteur énergétique, relevant essentiellement du Décret Environnement. On peut par ailleurs relever une hausse de la part de la pharmacie, du secteur de la fabrication de machines, de l'environnement, des services divers aux entreprises, et des activités de R&D.

Répartition de l'investissement aidé par secteur



Source : SPW-DGO6 - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique

Répartition de l'investissement aidé par secteur - 2008-2016



Source : SPW-DGO6 - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique